



CESSATION D'INSCRIPTION POLE EMPLOI SANS AUCUN COURRIER

Par **philou69**, le **28/01/2024** à **17:35**

Bonjour

Je viens de tenter de m'actualiser sur le site de pole emploi, et je m'aperçois de je ne suis plus inscrit depuis le 9 janvier 2024, pour motif cessation d'inscription.

A savoir que :

j'ai fait mon actualisation dans les temps impartis. preuves à l'appui.

Que je n'ai reçu ni mail ni courrier de la part de pole emploi me notifiant cette cessation d'inscription et que donc je n'étais pas en mesure de contester quoi que ce soit.

je fais l'objet d'un contrôle et avertissement avant sanction pour lequel j'ai répondu le 30 décembre et n'ai eu de retour.

le plus important est que je suis en mesure de bénéficier du maintien de droit et qu'apparemment (suite à un entretien) que l'on ne veuille pas m'en faire bénéficier.

Donc Pole emploi me considère comme non inscrit et que pour recouvrer mes droits mon inscription est repoussée jusqu'au 9 février 2024, ce qui aura pour conséquences de m'enlever ce maintien de droit, car l'on doit être indemnisé depuis 365 jours au moment de la demande de maintien de droit.

questions :

est ce légal de désinscrire un privé d'emploi sans motif légitime ?

est ce légal de désinscrire un privé d'emploi sans l'avertir par courrier ?

Quels sont les recours pour que je ne sois pas obligé de me réinscrire ce qui aura pour effet de m'oter les conditions d'attribution de maintien de droit ?

Par avance merci de vos réponses.

Phil

Par **Marck.ESP**, le **28/01/2024** à **22:02**

Bienvenue

1/ poser la question au service concerné

2/ vous adresser éventuellement au médiateur de France Travail.

<https://www.service-public.fr/médiateur France Travail>.